



Renseignements suite accident du travail

Par **alain57**, le **17/02/2012** à **19:15**

Bonjour,
mon épouse qui travaille comme technicienne de surface a eu un accident du travail au mois de décembre 2010.
elle est tombée en sortant de son travail.
il y avait de la neige et elle n'a pas vu la différence de hauteur entre le trottoir et la chaussée.
Elle a été indemnisée pendant une période jusqu'à la consolidation de sa cheville.
Mais entre temps elle a fait une dépression et n'a pas put reprendre son activité.
Ne faisant pas assez d'heures elle ne reçoit plus rien (de l'employeur et de la Secu).
Elle a même perdu un autre poste CDD (autre employeur).
Je voudrais savoir qui est responsable du nettoyage du trottoir.
Car s'il avait été propre, pas d'accident et pas de problème.....
Merci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **18/02/2012** à **17:43**

Bonjour
Le trottoir était sur la voie publique ou à un endroit appartenant à une société privée?

Par **alain57**, le **18/02/2012** à **19:53**

Bonjour,
pour moi, le trottoir est sur la voie publique.

Par **pat76**, le **19/02/2012** à **14:04**

BonjourrrrrnDonc, responsable le maire qui doit assurer la sécurité de ses citoyens et de toute personne transitant dans la ville.